**Règlement du concours #NoelLocal**

Admissibilité

Toute personne domiciliée et/ou résidant **ou non** sur le territoire de l’ADL Léglise, Fauvillers, Martelange, Vaux-sur-Sûre peut prendre part à ce concours à l’exception des employés, agents, membres du Conseil d’Administration de l’ADL, ainsi que tout membre de leur famille (au 1er degré).

Comment participer

Chacun a droit à autant de participation qu’il le souhaite en se procurant la carte de participation auprès des commerces partenaires de l’action ou sur le site de l’ADL ([www.adl-lfmv.be](http://www.adl-lfmv.be)). Pour la population des communes de Léglise, Fauvillers, Martelange et Vaux-sur-Sûre, une carte de participation leur aura été distribuée via un toutes boites annonçant l’action.

Durant la période du concours du 1er décembre 2016 au le 8 janvier 2017 inclus, pour tout achat et sur présentation de la carte, le commerçant participant apposera le cachet de son établissement dans un des espaces prévu à cet effet. Seules les cartes réunissant les cachets requis auprès de **5 commerces différents** seront validées pour le tirage au sort. Sont considérés comme commerces participants, tous les commerces affiliés au réseau chèques commerces et ayant signé la convention s’y référant. La liste des commerces participants est disponible sur le site [www.adl-lfmv.be](http://www.adl-lfmv.be)

Par ailleurs, les commerçants reçoivent par courrier postal des cartes à distribuer à toute personne qui leur en fera la demande, qu’elle soit issue ou non du territoire de l’ADL. Si nécessaire, l’ADL leur fournira des cartes supplémentaires sur demande au 0499/773 771 ou par mail à l’adresse suivante : joelle.houyez.adl@gmail.com

Le concours sera annoncé par des affiches dans la majorité des commerces partenaires de l’action, via un toute boite distribué sur les communes de Léglise, Fauvillers, Martelange, Vaux-sur-Sûre ainsi que dans leur bulletins communaux de décembre 2016, sur le site et la page Facebook de l’ADL et par relais sur les réseaux sociaux.

Description des prix

Trois prix offerts par l’ADL de Léglise, Fauvillers, Martelange, Vaux-sur-Sûre seront remis sous forme de chèques commerces pour un montant respectif de 300€ pour le 1er prix, 150€ pour le 2ème prix et 50€ pour le 3ème prix. Plusieurs cadeaux ou certificats cadeaux valables dans un commerce du réseau Chèque Commerces du territoire seront également tirés au sort.

Désignation des gagnants

Seules les cartes dument remplies (5 cachets de commerce différents et coordonnées du participant) et rentrées pour le **15 janvier 2017 au plus tard** dans l’une des administrations communales de Léglise, Fauvillers, Martelange ou Vaux-sur-Sûre pourront faire l’objet du tirage au sort. Les gagnants seront choisi par tirage au sort le 24 janvier 2017 entre 19h et 19h30 en présence des commerces partenaires invités pour l’occasion et qui auront répondu présents.

Dans le cas des chèques commerces, les gagnants du concours seront invités à se présenter dans un des bureaux de l’ADL avec leur carte d’identité pour retirer leur lot. Pour les cadeaux additionnels, ceux-ci seront à retirer dans le commerce qui l’aura offert. Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsable si un gagnant n’est pas joignable aux coordonnées laissées sur le coupon de participation.

Règles générales

En participant à ce concours, le gagnant autorise les organisateurs à utiliser son nom et sa ville de résidence afin d’informer par le biais de tout média, qu’il est gagnant du concours, et ce, sans aucune forme de rémunération.

Le prix devra être accepté tel que décrit au présent règlement et ne pourra à la demande du gagnant être substitué à un autre prix ou échangé en totalité ou en partie et/ou être transféré à une autre personne.

L’ADL Léglise, Fauvillers, Martelange, Vaux-sur-Sûre et ses représentants se réservent le droit de rejeter tout bulletin de participation incomplet ou comportant une erreur et ne pourront être tenus pour responsables pour des coordonnées incomplètes ou incompréhensibles.

L’ADL Léglise, Fauvillers, Martelange, Vaux-sur-Sûre et ses représentants ne sauraient être tenus responsables de tout dommage qui pourrait toucher des personnes participantes suite à leur participation au concours.

L’ADL Léglise, Fauvillers, Martelange, Vaux-sur-Sûre et ses représentants n’encourront aucune responsabilité quant à tout problème qui pourrait nuire à la bonne marche de ce concours conformément aux règles établies aux présentes.